



WTO OMC

F O C U S

Octobre 1998

N° 34

Bulletin d'information

Les accessions à l'OMC s'accélèrent



Le Chef de la Commission interministérielle de la République kirghize sur l'OMC, M. Ensengul Omuraliev, signe le Protocole d'accession le 14 octobre. (Photos de T. Tang)



Après avoir signé le Protocole, le Ministre des affaires étrangères de la Lettonie, M. Valdis Birkavs, rend visite au Directeur général, M. Renato Ruggiero, à gauche, qui a également rencontré la délégation kirghize

À sa réunion des 14, 16 et 23 octobre, le Conseil général a adopté des décisions qui ouvrent la voie à l'accession de la République kirghize et de la Lettonie à l'OMC. De nombreuses délégations se sont vivement félicitées de l'accession imminente de ces deux pays à l'OMC et ont exprimé l'espoir que les travaux relatifs à l'accession des 30 autres candidats seraient, eux aussi, bientôt achevés (*voir pages 3 à 6*).

Dans leurs rapports présentés au Conseil général les deux groupes de travail relevaient avec satisfaction les efforts accomplis par la République kirghize et la Lettonie pour mettre en place un programme législatif détaillé nécessaire à la mise en œuvre des Accords OMC à la date de leur accession à l'Organisation.

Le Chef de la Commission interministérielle de la République kirghize sur l'OMC, M. Ensengul Omuraliev, a déclaré au Conseil général que l'accession marquerait un progrès majeur

dans le renforcement de l'indépendance du pays. Il a dit que le processus de négociation avait été une bonne occasion d'éprouver la maturité et la détermination du pays, et d'apprendre à connaître le système de l'OMC. M. Omuraliev a ajouté que l'accession à l'OMC n'avait pas été une simple formalité mais une nécessité pour l'avenir de la population et de l'économie kirghizes.

Le Ministre des affaires étrangères de la Lettonie, M. Valdis Birkavs, a dit que l'accession à l'OMC serait une étape logique de l'intégration progressive et effective de son pays dans le système commercial mondial. Depuis son indépendance en 1991, la Lettonie avait entrepris un vaste programme de réformes afin d'établir une véritable économie de marché. M. Birkavs a indi-

(Suite page 2)

Grandes puissances commerciales ayant demandé à devenir Membres de l'OMC

(Part du commerce mondial, en milliards de dollars EU, chiffres de 1997)

	Exportations	Part %	Rang	Importations	Part %	Rang
Chine	182,7	3,3	10	142,4	2,5	12
Taipei chinois	121,9	2,2	14	113,2	2,0	16
Fédération de Russie	66,3	1,2	20	48,8	0,9	24
Arabie saoudite	52,8	1,0	27	27,3	0,5	39

Pages intérieures

Accession à l'OMC: état de la situation	3
Établissement d'un groupe spécial chargé d'examiner un différend concernant les marchés publics	7
Examen des politiques commerciales	
Îles Salomon	9
Turquie	10
Jamaïque	11

Les accessions à l'OMC

(Suite de la page 1)

qué que le processus d'accession avait accéléré les réformes et que la Lettonie avait ainsi bénéficié de l'OMC avant même d'en être Membre à part entière.

De nombreuses délégations se sont félicitées de l'accession imminente des deux pays, qui renforçait le système commercial multilatéral en rendant la composition de l'OMC plus universelle.

Le Conseil général a adopté les rapports des groupes de travail, ainsi que les décisions portant approbation de l'accession de la République kirghize et de la Lettonie. Ces deux pays deviendront Membres 30 jours après avoir notifié à l'OMC l'achèvement de leur procédure de ratification.

Coopération entre l'OMC et le FMI et la Banque mondiale

Dans son rapport périodique sur les accords de coopération entre l'OMC et le FMI et la Banque mondiale, le Directeur général, M. Renato Ruggiero, a dit que la crise financière avait été l'un des principaux sujets à l'ordre du jour de sa récente réunion avec le Directeur général du FMI et le Président de la Banque mondiale. Il avait été convenu à cette réunion qu'il était indispensable pour résoudre la crise de maintenir l'ouverture des marchés et qu'un retour au protectionnisme serait désastreux. M. Ruggiero a dit qu'il avait également évoqué la question du financement des échanges, en rappelant que de l'avis de plusieurs Membres de l'OMC, l'insuffisance de ce financement nuisait à la capacité des pays touchés par la crise de profiter pleinement de leur compétitivité accrue et donc de favoriser la reprise de leur économie. Il avait été convenu à la réunion que la crise ne faisait que renforcer la nécessité d'améliorer encore la coopération entre les trois organisations et il avait donc été décidé de réactiver le Groupe de travail de haut niveau prévu dans les accords de coopération.

Le Conseil général est convenu de procéder, comme l'avait proposé la Jamaïque, à un examen approfondi de ce point à sa réunion suivante.

Réunions de haut niveau proposées

Le Conseil général a examiné deux propositions en vue de réunions de haut niveau:

- Les CE ont dit que leur initiative concernant la convocation d'une réunion de haut niveau sur le commerce et l'environnement sous les auspices de l'OMC faisait l'objet d'un consensus de plus en plus large. À leur avis, un dialogue de haut niveau en ce sens pourrait contribuer utilement à mettre en relief l'importance du commerce et de l'environnement pour les travaux présents et futurs de l'OMC. Les CE ont dit qu'elles accueilleraient avec intérêt des propositions concernant les points à inscrire à l'ordre du jour en plus des thèmes qu'elles avaient proposés (synergies entre la libéralisation des échanges, le programme de travail de l'OMC et la protection de l'environnement; interaction entre les règles de l'OMC et la protection de l'environnement; et dialogue entre le monde du commerce et celui de l'environnement). De nombreuses délégations ont dit qu'elles participeraient activement aux consultations sur la réunion proposée.
- L'Égypte a proposé de tenir une réunion de haut niveau sur le commerce et le développement qui aborderait les questions suivantes: l'incidence des Accords du Cycle d'Uruguay sur les pays en développement et, en particulier, de la mise en œuvre des dispositions spéciales en faveur de ces pays; les conséquences de la crise économique mondiale sur les perspectives commerciales des pays en développement; et le rôle

futur que pourrait jouer l'OMC dans la promotion des objectifs en matière de développement. L'Égypte a indiqué qu'elle présenterait une proposition formelle à la réunion suivante.

Les Membres ont également examiné des propositions – un document des CE et une proposition conjointe du Canada et des États-Unis – concernant l'accélération de la mise en distribution générale des documents de l'OMC. De nombreuses délégations ont souligné qu'elles étaient favorables à une plus grande transparence dans les travaux de l'OMC, mais un certain nombre de préoccupations ont été exprimées. Les consultations se poursuivront sur ce sujet en vue de parvenir rapidement à un accord sur les procédures de mise en distribution générale.

Félicitations au CCI

Le Président du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), M. l'Ambassadeur Nacer Benjelloun-Touimi (Maroc), a indiqué qu'à sa trente-et-unième session, le Groupe avait félicité le CCI pour ses activités de coopération technique visant à aider les pays en développement à commercialiser leurs produits d'exportation. Il a félicité le Centre d'avoir renforcé sa capacité de répondre aux besoins des pays les moins avancés en matière de commerce, et d'avoir notamment pris la responsabilité de diriger une unité administrative pour faciliter la coordination dans la pratique du programme de travail interinstitutions en faveur des PMA. M. Benjelloun-Touimi a dit que le Groupe avait remercié les pays ci-après qui avaient annoncé qu'ils verseraient au CCI des contributions volontaires pour son programme de coopération technique: l'Allemagne, la Belgique, le Canada, la Chine, le Danemark, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

Le Conseil général a exprimé sa satisfaction des travaux utiles effectués par le CCI et a adopté le rapport du Groupe consultatif commun. Le budget ordinaire du CCI est financé conjointement par l'OMC et les Nations Unies.

Établissement d'un Secrétariat de l'OMC indépendant

Le Président du Groupe de travail des conditions d'emploi applicables au personnel du Secrétariat de l'OMC, M. l'Ambassadeur Roger Farrell (Nouvelle-Zélande), a présenté la proposition du Groupe concernant un système de rémunération et d'administration du personnel de l'OMC qui serait indépendant du régime commun des Nations Unies en matière de traitements, indemnités et autres prestations et qui entrerait en vigueur l'année prochaine. Il a dit que de l'avis des actuels indépendants, le régime proposé était à la fois viable et neutre sur le plan des coûts. M. Farrell a souligné que la proposition tenait compte de la nécessité de concilier les intérêts des Membres, ceux de la direction, ceux du personnel du Secrétariat et l'intérêt de tous qui était d'assurer l'efficacité maximale de l'OMC.

Le Conseil général a approuvé cette proposition. Le Directeur général, M. Ruggiero, a dit que cette décision était le fruit de quatre années de négociations difficiles. Selon lui, elle se traduirait par une amélioration pour tous les intéressés et représentait un résultat équitable et équilibré pour tous.

L'OMC a été établie en 1995 en tant qu'organisation indépendante mais son Secrétariat était resté dans le système commun des Nations Unies.

S'agissant de la désignation du prochain Directeur général de l'OMC, le Conseil général est convenu que MM. les Ambassadeurs William Rossier (Suisse) et Celso Lafer (Brésil) assumeraient conjointement la responsabilité des consultations visant à dégager un consensus d'ici novembre. ■



Accession à l'OMC

Avec l'institution de l'OMC, un processus d'accèsion plus structuré, plus transparent et plus prévisible a été mis en place.

Pour accroître la prévisibilité et la transparence de ce processus, le Secrétariat de l'OMC, en consultation et en accord avec les Membres, a établi des notes qui indiquent de manière détaillée les renseignements que les gouvernements candidats à l'accèsion doivent fournir à chaque stade des négociations et précisent ce que les Membres de l'OMC attendent des candidats en ce qui concerne tant les questions systémiques que les questions d'accès aux marchés. Le Secrétariat fournit également une assistance technique à tous les candidats, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés.

Le point de départ d'un processus d'accèsion est l'établissement d'un groupe de travail par le Conseil général. Le candidat présente ensuite un aide-mémoire décrivant son régime de commerce extérieur. Il s'ensuit un processus de clarification par le jeu de questions et de réponses. À ce stade, le processus au niveau multilatéral est de plus en plus ciblé sur les modalités et conditions d'admission et les engagements que le gouvernement candidat devra prendre dans le rapport du Groupe de travail et le Protocole d'accèsion.

Parallèlement, le candidat et les membres intéressés engagent des négociations bilatérales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services, dont les résultats sont ensuite repris dans les Listes de concessions et d'engagements. Le Groupe de travail s'acquiesce définitivement de son mandat en adoptant *ad referendum* son rapport, les Listes et le Protocole énonçant les modalités et conditions précises de l'accèsion.

Albanie



Le Groupe de travail de l'accèsion de l'Albanie a été établi le 2 décembre 1993. Il s'est réuni la dernière fois en octobre 1996. Les négociations bilatérales concernant l'accès au marché auront lieu sur la base d'offres globales en la matière. Les thèmes à l'examen au Groupe de travail sont, entre autres, les suivants: administration et mise en œuvre des lois nécessaires, agriculture, évaluation en douane, transparence, commerce d'État et ADPIC. Les conditions et modalités d'accèsion n'ont pas été examinées.

Algérie



Le Groupe de travail de l'accèsion de l'Algérie a été établi le 17 juin 1987. Il s'est réuni la dernière fois en avril 1998. Des premiers contacts ont été établis en ce qui concerne l'accès au marché pour les marchandises. Les thèmes à l'examen sont, entre autres, les suivants: agriculture, régime douanier, commerce d'État, transparence et réforme du système juridique, et ADPIC. Les modalités et conditions d'admission n'ont pas été examinées.

Andorre



Le Groupe de travail de l'accèsion d'Andorre a été établi le 22 octobre 1997. Il ne s'est pas réuni. Andorre n'a pas présenté d'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur. Les négociations bilatérales concernant l'accès au marché n'ont pas commencé.

sion sur la base desquelles le candidat pourra être invité à accéder à l'OMC. L'ensemble de ces textes est ensuite transmis au Conseil général pour qu'il prenne une décision à leur sujet.

Chaque accèsion est avant tout une négociation entre les Membres de l'OMC et le candidat. Le rythme de chaque accèsion dépend de la capacité du gouvernement accédant de négocier activement à tous les niveaux. Chose encore plus importante, il dépend de sa capacité et de sa volonté de mettre en place l'infrastructure juridique et administrative nécessaire pour lui permettre de participer au cadre de droits et d'obligations de l'OMC.

Toutes les négociations en vue de l'accèsion reposent sur le principe fondamental suivant: trouver l'équilibre dans la détermination des modalités d'admission, compte tenu des capacités des gouvernements accédants, d'une part, et de la nécessité de maintenir la crédibilité du système de l'OMC, d'autre part.

Il y a actuellement 30 candidats à l'accèsion, dont bon nombre sont de grandes et moyennes économies. Ce sont aussi pour la plupart des économies en transition, qui connaissent des problèmes analogues dans des domaines comme la transparence, l'agriculture, les droits commerciaux, le commerce d'État, les structures juridiques et administratives, les subventions au secteur industriel, les mesures concernant les investissements et liées au commerce et les droits de propriété intellectuelle. Parmi les candidats à l'accèsion, on compte également plusieurs économies figurant au nombre des pays les moins avancés et de petites économies en développement qui ont des problèmes particuliers en matière de renforcement des capacités. Voici la situation concernant les accèsions à l'OMC:

Arabie saoudite



Le Groupe de travail de l'accèsion de l'Arabie saoudite a été établi le 21 juillet 1993. Il s'est réuni la dernière fois en décembre 1997. La prochaine réunion aura lieu en novembre 1998. Les négociations bilatérales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services se poursuivent sur la base d'offres révisées. Les thèmes à l'examen au Groupe de travail sont, entre autres, les suivants: agriculture, inspection avant expédition, mesures SPS et obstacles techniques au commerce, ADPIC et services.

Arménie



Le Groupe de travail de l'accèsion de l'Arménie a été établi le 17 décembre 1993. Il s'est réuni la dernière fois en décembre 1997. Les négociations bilatérales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services sont près d'être achevées. Les thèmes qui font l'objet de discussions intensives au Groupe de travail, sont, entre autres, les suivants: agriculture, régime douanier, subventions au secteur industriel, commerce d'État, mesures SPS et obstacles techniques au commerce, et ADPIC. Le projet de rapport du Groupe de travail énonçant les modalités et conditions d'accèsion et les périodes de transition a été longuement examiné et les travaux en sont à un stade avancé. La prochaine réunion du Groupe de travail est prévue pour novembre 1998.

Azerbaïdjan



Le Groupe de travail de l'accèsion de l'Azerbaïdjan a été établi le 16 juillet 1997. Il ne s'est pas réuni. L'Azerbaïdjan n'a pas présenté d'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur.

Bélarus



Le Groupe de travail de l'accèsion du Bélarus a été établi le 27 octobre 1993. Il s'est réuni la dernière fois en avril 1998. Les négociations bilatérales concernant l'accès au marché pour les marchandises ont commencé. Les thèmes à l'examen au Groupe de travail sont, entre autres, les suivants: agriculture, troc, régime douanier et Union économique avec la Fédération de Russie et accords avec les autres États membres de la CEI, subventions au secteur industriel, transparence de la réforme du système juridique, mesures SPS et obstacles techniques au commerce, commerce d'État et ADPIC.

Cambodge



Le Groupe de travail de l'accèsion du Cambodge a été établi le 21 décembre 1994. Il ne s'est pas réuni. Le Cambodge n'a pas présenté d'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur.

Chine



Le Groupe de travail de l'accèsion de la Chine a été établi le 4 mars 1987. Il s'est réuni la dernière fois en juillet 1998. Les négociations bilatérales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services ont bien avancé, quoiqu'un grand nombre de questions restent en suspens. Les thèmes actuellement à l'examen au Groupe de travail dans le contexte du Protocole d'accèsion sont, entre autres, les suivants: agriculture, régime douanier, régime de licences d'importation, subventions au secteur industriel, prévisibilité et transparence du système juridique et réforme des dispositions législatives, mesures SPS et obstacles techniques au commerce, obstacles non tarifaires, commerce d'État, droits commerciaux, MIC et ADPIC (voir l'encadré).

Croatie



Le Groupe de travail de l'accèsion de la Croatie a été établi le 27 octobre 1993. Il s'est réuni la dernière fois en janvier 1998. Le processus d'accèsion, y compris les négociations concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services, est bien avancé. Les principaux thèmes à l'examen au Groupe de travail sont les suivants: agriculture, régime douanier, commerce d'État, ADPIC et périodes de transition. Un projet de rapport est à l'examen. La prochaine réunion est prévue pour octobre 1998.

Estonie



Le Groupe de travail de l'accèsion de l'Estonie a été établi le 23 mars 1994. Il a tenu sa dernière réunion en octobre 1997. Les travaux ont bien avancé sur tous les fronts. S'agissant de l'accès au marché, les négociations se poursuivent dans les secteurs des services et de l'agriculture. L'examen du projet du rapport du Groupe de travail a bien progressé.

Ex-République yougoslave de Macédoine



Le Groupe de travail a été établi le 21 décembre 1994. L'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur n'a pas été distribué. Les négociations concernant l'accès au marché n'ont pas commencé.

L'accèsion de la Chine à l'OMC

La Chine était l'un des 23 signataires originels du GATT en 1948. Après la révolution chinoise en 1949, le gouvernement de Taïwan a annoncé que la Chine quitterait le système du GATT. Le gouvernement de Beijing n'a jamais reconnu cette décision de retrait, mais, presque 40 ans plus tard, la Chine a informé le GATT en 1986 qu'elle souhaitait retrouver son statut de Membre.

Un groupe de travail a été établi en mars 1987 pour examiner la question du statut de la Chine et s'est réuni pour la première fois en octobre de la même année. À cette époque, le Vice-Ministre chinois des relations économiques internationales et du commerce, M. Shen Juren, a déclaré que le programme de réforme de la Chine, qui avait commencé au début des années 80, avait une profonde incidence sur l'économie du pays.

Comme beaucoup d'autres pays actuellement candidats à l'accèsion à l'OMC, la Chine est en train de mettre en œuvre des réformes économiques et de transformer son économie de façon à l'orienter davantage en fonction des règles du marché. Le processus d'accèsion à l'OMC de la Chine est guidé par un groupe de travail composé de tous les gouvernements Membres de l'OMC intéressés. Le groupe de travail du GATT du statut de la Chine est devenu en 1995 un groupe de travail de l'OMC et son champ d'action a été élargi afin d'inclure le commerce des services, les nouvelles règles concernant les mesures non tarifaires et les règles en matière de droits de propriété intellectuelle.

M. Pierre-Louis Girard, un haut responsable suisse des questions commerciales, préside le Groupe de travail. Lui-même ainsi que les fonctionnaires chinois sont aidés dans leurs travaux par le Secrétariat de l'OMC, qui fournit une aide administrative et juridique lorsqu'il y a lieu.

Le Groupe de travail doit s'acquitter de deux tâches: établir un rapport en se fondant sur ses délibérations et mettre au point un protocole d'accèsion. Il n'est pas rare que le protocole comporte plusieurs annexes, qui en font partie intégrante, sont juridiquement contraignantes et portent sur des questions spécifiques liées au régime commercial du candidat, par exemple l'intervention de l'État dans les activités économiques et les exportations, les mesures non tarifaires ou les pratiques en matière de subvention. Dans le cas de la Chine, comme pour l'accèsion d'autres pays, les annexes, qui ont été l'un des principaux thèmes des négociations, sont destinées à garantir aux Membres de l'OMC que les réformes ou d'autres mesures transitoires promises par le candidat seront réellement mises en œuvre. Le Groupe de travail examine également des mesures transitoires spéciales que les Membres de l'OMC pourront prendre à l'encontre d'un accroissement soudain des exportations chinoises vers leur marché.

La question de savoir quand la Chine pourrait accéder à l'OMC et si elle le ferait en tant que pays en développement ou en tant que pays développé a suscité de nombreuses interrogations. Le débat sur le point de savoir quand un pays peut devenir Membre et à quelles conditions fait partie intégrante des négociations. Le processus d'accèsion est plus ou moins long et peut demander plusieurs années, mais cela dépend pour beaucoup de la volonté du pays candidat de respecter non seulement les règles et obligations découlant des principes de l'économie de marché défendus par l'OMC, mais aussi les conditions d'accès aux marchés pour les marchandises et les services exigées par les Membres de l'Organisation. ■



RAPPORT SPÉCIAL

Fédération de Russie

Le Groupe de travail de l'accèsion de la Fédération de Russie a été établi le 16 juin 1993. Il s'est réuni la dernière fois en juillet 1998. La prochaine réunion est prévue pour décembre 1998. Les négociations bilatérales concernant l'accès au marché pour les marchandises ont commencé. Les thèmes à l'examen au Groupe de travail sont, entre autres, les suivants: agriculture, régime douanier (et union douanière et autres arrangements commerciaux avec les États membres de la CEI), droit d'accise et traitement national, régime de licences d'importation, subventions au secteur industriel, traitement national, mesures SPS et obstacles techniques au commerce, MIC, ADPIC et services (*voir l'encadré*).

Géorgie



Le Groupe de travail de l'accèsion de la Géorgie a été établi le 18 juillet 1996. Il s'est réuni la dernière fois en octobre 1998. Les négociations bilatérales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services se poursuivent activement. Les thèmes à l'examen au Groupe de travail sont, entre autres, les suivants: agriculture, régime douanier, mesures SPS et obstacles techniques au commerce, commerce d'État, transparence et réforme du système juridique, périodes de transition et ADPIC. L'avant-projet de rapport du Groupe de travail a été examiné par celui-ci en octobre. Globalement, le processus d'accèsion de la Géorgie progresse rapidement et se déroule sans heurts.

Jordanie



Le Groupe de travail de l'accèsion de la Jordanie a été établi le 25 janvier 1994. Il s'est réuni la dernière fois en juillet 1998. Le processus d'accèsion se déroule sans heurts. Les négociations bilatérales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services ont commencé en juillet 1998, sur la base d'offres globales pour ces deux catégories. Les thèmes à l'examen au Groupe de travail sont, entre autres, les suivants: agriculture, régime douanier, régime de licences d'importation, mesures SPS et obstacles techniques au commerce, commerce d'État, services et ADPIC. L'avant-projet de rapport du Groupe de travail sera examiné à la prochaine réunion, provisoirement prévue pour février 1999.

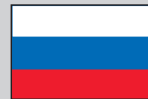
Kazakhstan



Le Groupe de travail de l'accèsion du Kazakhstan a été établi le 6 février 1996. Il s'est réuni la dernière fois en octobre 1998. Les négociations bilatérales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services ont commencé en octobre 1997 et se poursuivront sur la base d'une offre révisée pour les marchandises et de l'offre existante pour les services. Les thèmes à l'examen au Groupe de travail sont, entre autres, les suivants: agriculture, régime douanier (et arrangements relatifs à l'union douanière), contrôle des prix, régime de licences d'importation, subventions au secteur industriel, mesures SPS et obstacles techniques au commerce, transparence du système juridique et réforme des dispositions législatives, services et droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).

Le Directeur général de l'OMC rencontre le Ministre russe du commerce pour examiner la question de l'accèsion de la Russie à l'OMC

Le Directeur général, M. Renato Ruggiero, a rencontré le 27 octobre le Ministre russe du commerce, M. Georgi V. Gabounia, pour faire le point sur les négociations relatives à l'accèsion de la Russie à l'OMC.



À la suite de cette rencontre, M. Ruggiero a noté avec satisfaction que le processus d'accèsion de la Russie se déroulait comme prévu. La prochaine réunion du Groupe de travail de l'accèsion de la Fédération de Russie se tiendrait en décembre, conformément au calendrier. M. Ruggiero a dit qu'il avait été heureux d'apprendre de la bouche de M. Gabounia, que la question de l'accèsion de la Russie à l'OMC continuait à être traitée au plus haut niveau de l'administration à Moscou, notamment dans le cadre du Comité ministériel interinstitutions chargé de coordonner les efforts de négociation de la Russie.

M. Gabounia a indiqué que son gouvernement s'apprêtait à mettre la dernière main à son offre concernant le commerce des services. Il a ajouté que la Russie accélérât ses négociations bilatérales sur l'accès au marché concernant les marchandises, y compris les produits agricoles. M. Ruggiero a déclaré que ces dispositions constituaient autant de signes encourageants pour l'ensemble du processus de libéralisation des échanges; elles faciliteraient l'ouverture de l'économie russe et contribueraient à la rendre compétitive, en accord avec les règles et pratiques de l'OMC.

Le Ministre a informé M. Ruggiero de l'évolution récente de la situation en Russie, notamment de l'état d'avancement de la législation commerciale en cours d'élaboration. Il a précisé que, malgré les décisions difficiles que son gouvernement devrait prendre dans les prochains mois, l'objectif à moyen et à long terme de la Russie était d'assurer la libéralisation de son régime de commerce extérieur. ■

Lituanie



Le Groupe de travail de l'accèsion de la Lituanie a été établi le 22 février 1994. Sa réunion la plus récente a eu lieu en octobre 1998. Les négociations bilatérales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services ont bien progressé – mais elles se poursuivent au sujet de l'agriculture et des services. Le Groupe de travail a commencé l'examen du projet de rapport et de Protocole d'accèsion.

Moldova



Le Groupe de travail de l'accèsion de la Moldova a été établi le 17 décembre 1993. La dernière réunion du Groupe a eu lieu en mars 1998. Les négociations bilatérales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services sont menées activement. Les thèmes à l'examen au Groupe de travail sont, entre autres, les suivants: agriculture, régime douanier, droit d'accise et traitement national, régime de licences d'importation, subventions au secteur industriel, mesures SPS et obstacles techniques au commerce, commerce d'État, transparence et réforme des dispositions législatives, services et ADPIC. La prochaine réunion est prévue pour novembre 1998.

RAPPORT SPÉCIAL

Népal



Le Groupe de travail de l'accèsion du Népal a été établi le 21 juin 1989. Le Népal a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en août 1998.

Oman



Le Groupe de travail de l'accèsion d'Oman a été établi le 26 juin 1996. Il s'est réuni la dernière fois en octobre 1998. Les négociations bilatérales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services ont eu lieu en juillet 1998 sur la base d'offres révisées. Les thèmes à l'examen sont, entre autres, les suivants: agriculture, régime douanier, mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et obstacles techniques au commerce, commerce des services et ADPIC. Le Groupe de travail a aussi axé ses travaux sur le projet de rapport et de Protocole d'accèsion.

Ouzbékistan



Le Groupe de travail de l'accèsion de l'Ouzbékistan à l'OMC a été établi le 21 décembre 1994. L'Ouzbékistan a présenté l'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en septembre 1998. Les contacts bilatéraux concernant l'accès au marché ont commencé.

République démocratique populaire lao



Le Groupe de travail de l'accèsion de la République démocratique populaire lao a été établi le 19 février 1998. Le Laos n'a pas présenté d'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur.

Samoa



Le Groupe de travail de l'accèsion du Samoa a été établi le 15 juillet 1998. Le Samoa n'a pas présenté d'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur.

Seychelles



Le Groupe de travail a été établi le 11 juillet 1995. Les Membres sont convenus de maintenir au strict minimum le nombre de réunions nécessaires et d'accélérer le processus d'accèsion dans toute la mesure du possible, tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral. D'amples consultations ont facilité le processus de négociation. Un avant-projet de rapport a été distribué aux membres. Les consultations sur les modalités et conditions d'accèsion se poursuivent.

Soudan



Le Groupe de travail de l'accèsion du Soudan a été établi le 25 octobre 1994. L'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur n'a pas été distribué.

Taipei chinois



Le Groupe de travail de l'accèsion du Taipei chinois a été établi le 29 septembre 1992. Il s'est réuni la dernière fois en mai 1998. Les négociations bilatérales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services en sont à un stade avancé.

Les thèmes à l'examen au Groupe de travail sont, entre autres, les suivants: modification de la législation, agriculture, régime douanier, régime de licences d'importation et subventions au secteur industriel. Le projet de rapport et de Protocole d'accèsion sont à l'examen.

Tonga



Le Groupe de travail de l'accèsion de Tonga a été établi le 15 novembre 1995. L'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur de Tonga a été distribué en mai 1998.

Ukraine



Le Groupe de travail de l'accèsion de l'Ukraine a été établi le 17 décembre 1994. Il s'est réuni la dernière fois en juin 1998. Les négociations bilatérales concernant l'accès au marché se poursuivent sur la base d'offres initiales pour les marchandises et d'une offre révisée pour les services. Les thèmes à l'examen au Groupe de travail sont, entre autres, les suivants: agriculture, régime douanier, droit d'accise et taxe à la valeur ajoutée, régime de licences d'importation et autres mesures non tarifaires, subventions au secteur industriel, traitement national, services, commerce d'État, transparence et réforme du système juridique, et ADPIC.

Vanuatu



Le Groupe de travail de l'accèsion du Vanuatu a été établi le 11 juillet 1995. Les Membres du Groupe de travail sont convenus de maintenir au strict minimum le nombre de réunions nécessaires et d'accélérer le processus d'accèsion dans toute la mesure du possible tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral. La dernière réunion du Groupe de travail a eu lieu en mai 1998. D'amples consultations ont facilité le processus de négociation. Un avant-projet de rapport a été distribué aux membres du Groupe de travail. Les consultations sur les modalités et conditions d'accèsion se poursuivent.

Viet Nam



Le Groupe de travail de l'accèsion du Viet Nam a été établi le 31 janvier 1995. Les contacts bilatéraux concernant l'accès au marché ont commencé. Les thèmes à l'examen au Groupe de travail sont, entre autres, les suivants: agriculture, régime douanier, régime de licences d'importation, traitement national, mesures SPS et obstacles techniques au commerce, commerce d'État et droits commerciaux. À la prochaine réunion, le Groupe de travail examinera le secteur des services et les ADPIC eu égard au régime de commerce extérieur du pays. ■



L'ORD établit un groupe spécial chargé d'examiner un différend concernant les marchés publics.

L'Organe de règlement des différends (ORD) a établi, le 21 octobre, un groupe spécial chargé d'examiner les plaintes des Communautés européennes et du Japon selon lesquelles une loi de l'État du Massachusetts avait violé certaines dispositions de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics. Il a décidé de revenir sur trois nouvelles demandes d'établissement d'un groupe spécial à sa réunion ordinaire suivante (prévue pour le 25 novembre): la plainte des États-Unis contre l'enquête antidumping du Mexique concernant le sirop de maïs à haute teneur en fructose en provenance des États-Unis, la plainte du Canada contre les mesures des CE affectant l'amiante et la plainte de la Hongrie contre l'imposition par la République slovaque d'un droit à l'importation de blé. Le Canada et les CE ont présenté des rapports de situation sur la mise en œuvre des recommandations de l'ORD concernant l'affaire des périodiques et l'affaire des bananes, respectivement.

Mesure des États-Unis affectant les marchés publics

Les CE et le Japon ont réitéré leurs demandes respectives d'établissement d'un groupe spécial, déjà présentées à la réunion précédente de l'ORD (22 septembre), pour l'examen de leurs plaintes contre une loi de l'État du Massachusetts qui interdisait l'attribution de marchés publics à des entreprises faisant du commerce avec le Myanmar ou dans ce pays. Ils ont fait valoir que cette loi violait certaines dispositions de l'Accord sur les marchés publics.



Les États-Unis ont regretté que ces demandes d'établissement d'un groupe spécial aient été présentées, étant donné qu'il était dans l'intérêt des trois parties que la situation des droits de l'homme soit améliorée au Myanmar. Ils ont mentionné une résolution récente du Parlement européen en faveur de l'imposition de sanctions économiques à l'encontre du Myanmar, ainsi que l'appel lancé dernièrement par la Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses à la Commission européenne en vue de la cessation des relations commerciales avec ce pays. Les États-Unis ont dit qu'ils continueraient à chercher, avec l'aide de l'État du Massachusetts, une solution mutuellement acceptable avec les CE et le Japon.

L'ORD a établi un seul groupe spécial chargé d'examiner les plaintes des CE et du Japon.

Enquête antidumping du Mexique concernant le sirop de maïs à haute teneur en fructose

Les États-Unis se sont plaints que le prélèvement par le Mexique, en janvier dernier, de droits antidumping sur le sirop de maïs à haute teneur en fructose en provenance des États-Unis et l'enquête qui avait précédé cette mesure n'étaient pas conformes aux règles énoncées dans l'Accord antidumping. Ils ont allégué que le Ministère du commerce et du développement industriel du Mexique, qui avait mené l'enquête, n'avait pas fourni les renseignements adéquats aux exportateurs américains et avait donc omis de leur ménager toutes possibilités de défendre leurs intérêts. Ils ont indiqué que des consultations avec le Mexique sur cette question n'avaient pas permis de régler le différend et, que de ce fait, ils demandaient l'établissement d'un groupe spécial pour l'examen de leur plainte.

Le Mexique a soutenu que son enquête antidumping était conforme à l'Accord antidumping. Il a ajouté qu'il étudiait encore la plainte des États-Unis et n'était donc pas en mesure d'accepter l'établissement d'un groupe spécial à la réunion en cours.

Le sirop de maïs à haute teneur en fructose est principalement utilisé comme édulcorant, en particulier dans l'industrie des boissons sans alcool.

Mesures des CE affectant les produits contenant de l'amiante

Le Canada a dit qu'en mai dernier, il avait demandé l'ouverture de consultations avec les CE au sujet de certaines mesures appliquées par la France interdisant l'importation et la vente d'amiantes et de produits contenant de l'amiantes, et au sujet de la réglementation générale applicable à l'amiantes en France. Il a indiqué que ces mesures nuisaient gravement à ses intérêts commerciaux. Il a dit que lors des consultations qui avaient eu lieu en juillet 1998 à Genève, il avait tenté de convaincre les CE que l'interdiction décidée par la France était injustifiable. Les deux parties étaient convenues de se rencontrer à nouveau, mais il n'avait pas été possible de s'entendre sur une date mutuellement acceptable. Les consultations n'ayant pas permis de trouver une solution, le Canada demandait maintenant l'établissement d'un groupe spécial pour qu'il examine sa plainte.

Dans sa plainte formelle, le Canada alléguait que les mesures prises par la France contrevenaient aux dispositions de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, ainsi qu'à celles du GATT de 1994.

Les CE ont dit qu'à la fin de 1996, la France avait interdit l'utilisation et l'importation d'amiantes et de produits contenant de l'amiantes, et que par la suite, certains autres États membres des Communautés avaient fait de même. La raison en était le fait qu'il avait été constaté que les fibres d'amiantes étaient cancérogènes et que quelque 2 000 personnes mouraient chaque année en France des suites d'un cancer dû à l'amiantes. Les CE ont dit que des matériaux de substitution avaient été créés pour remplacer l'amiantes, qui étaient moins dangereux pour la santé de l'homme. Elles ont souligné que les mesures de la France n'étaient pas discriminatoires, mais pleinement justifiées pour des raisons de santé publique. Elles ont dit que lors des consultations tenues en juillet, elles avaient essayé de convaincre le Canada que ces mesures étaient justifiées et qu'au moment même où celui-ci avait rompu les consultations, elles étaient en train de communiquer des données scientifiques importantes étayant l'interdiction de l'amiantes. Les CE ont dit qu'elles ne pouvaient approuver, à ce stade, la demande d'établissement d'un groupe spécial présentée par le Canada.

Imposition par la République slovaque d'un droit à l'importation de blé en provenance de Hongrie

La Hongrie s'est plainte que la République slovaque avait imposé des droits additionnels sur le blé hongrois, au mépris du principe de la nation la plus favorisée et des engagements concernant les taux consolidés dans sa liste tarifaire au titre du GATT. Elle a dit que cette mesure équivalait à une prohibition de fait des importations de blé hongrois. La Hongrie a dit qu'elle avait récemment reçu une communication de la République slovaque concernant le retrait de cette mesure, mais qu'elle demanderait une confirmation officielle avant de retirer sa demande d'établissement d'un groupe spécial.



La République slovaque a dit qu'une forte augmentation des importations de blé en provenance de la Hongrie l'avait amenée à appliquer une mesure de sauvegarde à ce produit, conformément à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale. Le 13 octobre, elle avait décidé de retirer cette mesure. Toutefois, elle a maintenu que la situation n'avait pas changé en ce qui concernait les importations de blé en provenance de Hongrie; elle examinait donc les recours possibles dans le cadre de l'OMC. La Hongrie a dit qu'elle craignait que la République slovaque n'invoque l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes pour «légitimer»

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

la mesure en question. Elle a indiqué qu'au vu des statistiques commerciales, cette mesure ne pouvait pas être justifiée au titre dudit accord. La Hongrie a demandé qu'un groupe spécial examine sa plainte et que la procédure soit accélérée en raison du caractère saisonnier du produit.

La République slovaque a dit qu'elle n'était pas en mesure d'accepter la demande d'établissement d'un groupe spécial présentée par la Hongrie.

Situation de la mise en œuvre

Le Canada a présenté son sixième rapport sur la mise en œuvre des recommandations de l'ORD dans le différend qui l'oppose aux États-Unis au sujet de certaines mesures concernant les périodiques. Il a dit qu'il était en train de préparer toutes les mesures législatives et administratives nécessaires pour se conformer à ces recommandations d'ici au 30 octobre. Il a ajouté que les périodiques étrangers avaient été informés qu'ils bénéficieraient, à compter de cette date, d'une nette réduction des tarifs postaux. Quant aux nouvelles propositions de loi, il a souligné que ces mesures concernaient les services de publicité et qu'il n'avait accepté aucune obligation dans ce domaine au titre de l'Accord général sur le commerce des services.

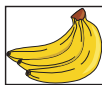
Les États-Unis ont critiqué un projet de loi présenté au Parlement canadien le 8 octobre comme étant protectionniste et discriminatoire. Ils ont dit que ce projet de loi interdirait aux magazines étrangers d'accepter des publicités visant les consommateurs canadiens, ce qui, d'après eux, maintiendrait la discrimination constatée par le Groupe spécial et l'Organe d'appel. Les États-Unis ont instamment demandé au Canada de retirer ce projet de loi et ont prévenu qu'ils prendraient des mesures rapides si celui-ci était adopté.

Les CE ont présenté leur troisième rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations de l'ORD dans le différend concernant le régime communautaire applicable à l'importation, à la vente et à la distribution des bananes. Elles ont dit qu'après avoir consulté le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne avait adopté en juillet un nouveau règlement qui mettrait partiellement en œuvre ces recommandations et serait suivi d'autres règlements qui achèveraient le processus de mise en œuvre. Les CE ont indiqué qu'elles avaient engagé des négociations avec les pays exportateurs de bananes afin d'arriver à un accord sur la répartition des contingents tarifaires communautaires pour les bananes. Elles regrettaient que ces négociations n'aient pas permis d'aboutir à un accord.

Les CE se sont félicitées des efforts déployés par le gouvernement des États-Unis qui avaient conduit au retrait d'une proposition de loi au Congrès prévoyant l'application de mesures de rétorsion dans l'affaire des bananes. Toutefois, elles se sont dites très préoccupées par la lettre adressée au Congrès dans laquelle le gouvernement américain promettait qu'il serait fait appel à de telles mesures s'il s'avérait que les mesures de mise en œuvre appliquées par les CE étaient incompatibles avec les règles de l'OMC et inacceptables pour les États-Unis. Les CE ont invité les États-Unis à s'abstenir de prendre toute mesure unilatérale et ont rappelé que, conformément au Mémoire d'accord sur le règlement des différends, la suspension de concessions devait être autorisée par l'ORD.

L'Équateur, parlant aussi au nom des États-Unis, du Guatemala, du Honduras, du Mexique et du Panama, a dit qu'il jugeait incompatibles avec le GATT et l'AGCS les nouvelles mesures des CE concernant l'attribution des parts de contingents tarifaires et des licences d'importation qui seraient mises en œuvre au début de l'année prochaine. Il a invité les CE à accepter d'engager d'urgence des discussions qui permettraient d'établir un régime applicable aux bananes compatible avec les règles de l'OMC.

Les États-Unis ont reproché aux CE d'adopter, pour se conformer aux recommandations de l'ORD, une approche



GROUPES SPÉCIAUX EN ACTIVITÉ (23 octobre 1998)

Partie plaignante	Objet de la plainte	Date d'établissement du Groupe spécial
Communautés européennes (CE)	Argentine – Mesures visant les textiles et les vêtements	16.10.1997
CE	Taxes sur les boissons alcooliques	25.03.1998
États-Unis (EU)	Inde – Restrictions quantitatives à l'importation de produits agricoles, textiles et industriels	18.11.1998
EU	Japon – Mesures visant les produits agricoles	18.11.1998
Nouvelle-Zélande	CE – Mesures affectant des produits butyreux	18.11.1998
Corée	EU – Droit antidumping sur les semi-conducteurs pour mémoires RAM dynamiques (DRAM) de 1 mégabit ou plus, originaires de Corée	16.01.1998
Inde	Turquie – Restrictions à l'importation de produits textiles et de vêtements	13.03.1998
Nouvelle-Zélande, EU	Canada – Mesures visant les exportations de produits laitiers	25.03.1998
EU	Australie – Subventions accordées aux producteurs et exportateurs de cuir pour automobiles	11.06.1998
CE	Corée – Mesure de sauvegarde définitive appliquée aux importations de certains produits laitiers	23.07.1998
Canada	Brésil – Programme de financement des exportations pour les aéronefs	23.07.1998
CE	Argentine – Mesures de sauvegarde à l'importation de chaussures	03.04.1998
CE	EU – Traitement fiscal des «sociétés de ventes à l'étranger»	22.09.1998

qu'ils jugeaient unilatérale. Ils continuaient à espérer que des discussions avec les CE permettraient d'aboutir à une solution compatible avec les règles de l'OMC et considéraient une suspension des concessions accordées aux CE comme un ultime recours dans cette affaire.

L'Équateur, le Guatemala, le Honduras et le Panama ont souligné l'importance que revêtaient les exportations de bananes pour leurs économies respectives.

La Jamaïque a exprimé l'espoir que le nouveau régime communautaire applicable aux bananes répondrait aux besoins des pays en développement signataires de la Convention de Lomé. Cuba a dit que les petites économies des Caraïbes méritaient d'être mieux traitées, compte tenu des difficultés auxquelles elles étaient confrontées.

L'Inde a dit qu'elle avait l'intention de mettre en œuvre les recommandations de l'ORD concernant la protection conférée par un brevet pour les produits pharmaceutiques et les produits chimiques pour l'agriculture et qu'elle engagerait des consultations avec les CE au sujet du délai raisonnable qui lui était imparti pour remplir ses obligations.

«Autres questions»

Après l'examen des points de l'ordre du jour ordinaire, les Communautés européennes ont annoncé qu'il avait été convenu avec le Brésil qu'elles achèveraient d'ici au 31 mars 1999 la mise en œuvre des recommandations de l'ORD concernant le différend relatif aux volailles. Le Brésil a confirmé cet accord.

La Hongrie a dit que, le 9 octobre, la République tchèque avait imposé à l'encontre du blé hongrois des mesures identiques à celles qui étaient appliquées par la République slovaque. Elle a indiqué que des consultations sur ces mesures avaient commencé la veille.

La République tchèque a dit qu'elle avait exercé un droit prévu dans un accord bilatéral conclu avec la Hongrie, ajoutant qu'elle ne voyait aucun lien entre ces mesures et celles de la République slovaque. Elle a indiqué qu'il y aurait de bonnes chances de régler cette question pendant les consultations en cours. ■



ÎLES SALOMON

Les défis que doit relever un petit pays insulaire

L'Organe d'examen des politiques commerciales de l'OMC a procédé les 21 et 22 septembre au premier examen de la politique commerciale des Îles Salomon. On trouvera ci-après des extraits des remarques finales du Président:

Les Membres ont reconnu que les Îles Salomon étaient aux prises avec des difficultés économiques considérables en importance et en nombre. La mauvaise gestion du gouvernement précédent avait laissé le pays avec une dette publique atteignant des niveaux insoutenables, qui ne pouvait être remboursée par les exportations dans des proportions viables. En raison de la concentration des exportations en trois groupes de produits (bois d'œuvre, produits halieutiques et coprah) et sur deux principaux marchés (le Japon et l'Union européenne, plus particulièrement le Royaume-Uni), l'économie des Îles Salomon était très sensible aux fluctuations des prix extérieurs. La crise économique d'Asie avait sévèrement touché le secteur du bois d'œuvre en particulier, les prix mondiaux ayant été réduits des deux tiers.

Les Membres étaient également conscients des dilemmes devant lesquels le gouvernement des Îles Salomon se trouvait et, notamment, de la difficulté, sur le plan de l'élaboration des politiques, de concilier préoccupations environnementales et nécessités du commerce, compte tenu de l'obligation d'assurer le service de la dette. Ils ont demandé quelles solutions avaient été envisagées par les autorités du pays pour relancer la croissance économique et promouvoir des échanges durables.

Les Membres ont félicité le gouvernement des Îles Salomon pour les efforts qu'il avait consacrés à la réforme de l'économie. Ils ont insisté sur la nécessité de poursuivre le processus, notamment au plan de la fiscalité, afin de pouvoir augmenter les recettes tout en favorisant les exportations. Ils ont aussi noté avec satisfaction la rationalisation du régime tarifaire, tout en faisant remarquer que les taux demeuraient relativement élevés et disparates et que la surtaxe temporaire de 10 pour cent mise en œuvre dans le budget de 1998 n'était pas assortie d'une date limite. Ils ont mis en question l'efficacité des taxes à l'exportation et ont suggéré d'autres moyens d'accroître les recettes fiscales (tels que les redevances ou les rentes économiques tirées de l'exploitation forestière).

En réponse, le représentant des Îles Salomon a indiqué les mesures que le gouvernement avait prises pour régler le double problème dû au fardeau insoutenable de la dette (hérité du précédent gouvernement) et à l'exploitation non viable des ressources forestières.

Pour éviter ce genre de problèmes à l'avenir, le gouvernement avait l'intention de réduire sa dépendance à l'égard de l'exploitation forestière et de diversifier l'économie, en mettant l'accent notamment sur le tourisme, les industries extractives et la transformation sur place des matières premières; par exemple, tout le coprah devait maintenant être transformé localement en vue d'être exporté. S'agissant des exportations de thon en conserve, la délégation avait demandé instamment à l'UE de maintenir les préférences au titre de la Convention de Lomé pour permettre aux producteurs des Îles Salomon de faire face à la concurrence des autres exportateurs.

Les Membres ont félicité le gouvernement pour son projet de révision de la législation et son intention de rendre ses politiques conformes aux obligations qu'il avait contractées dans le cadre de l'OMC et ils ont souligné que la réalisation de ces obligations multilatérales appuierait utilement les efforts de réforme.

Le gouvernement a réitéré son engagement de respecter ses obligations dans le cadre de l'OMC, s'il pouvait compter sur une assistance technique. Un certain nombre de Membres ont indiqué qu'il était possible qu'une telle assistance soit fournie.



Le tourisme est un secteur important des Îles Salomon. Les Membres ont formé des vœux pour le redressement économique et le développement futur du pays. (Photo reproduite avec l'aimable permission de l'Ambassade des Îles Salomon à Bruxelles.)

Le gouvernement a été invité à accélérer si possible la mise en œuvre des règles de l'OMC.

Conclusions

La Présidente a affirmé que cet examen de la politique commerciale avait été particulièrement intéressant du fait qu'il avait mis en évidence un certain nombre d'aspects cruciaux dont la portée dépassait le seul cas des Îles Salomon, notamment la manière de concilier les politiques relatives à la viabilité du point de vue de l'environnement et les mesures à prendre pour générer des recettes en devises (en particulier dans une situation où le gouvernement devait faire face à des charges importantes au chapitre du service de la dette), ainsi que la manière par laquelle des petites économies fortement dépendantes d'un nombre restreint de produits pouvaient optimiser la rentabilité de la production.

L'examen a montré très clairement les graves difficultés devant lesquelles les Îles Salomon se trouvaient en tant que petit pays insulaire très peu développé et disposant d'une base de ressources restreinte. Certaines de ces difficultés résultent d'une mauvaise gestion antérieure de l'économie, alors que d'autres sont attribuables à des causes externes, notamment les effets catastrophiques de la crise asiatique, l'effritement du régime de préférences et les conséquences du subventionnement des produits concurrents.

Nous avons également discuté abondamment de la vulnérabilité d'une économie peu diversifiée face aux envolées des prix des matières premières et aux chocs extérieurs. Un certain nombre de délégations ont soulevé les questions de la diversification, de la viabilité et de la préservation des ressources; du rôle des taxes à l'exportation; des effets du régime de préférences découlant de la Convention de Lomé; et des possibilités de mettre sur pied des activités efficaces de transformation en aval. Nous espérons que les signaux lancés par les Membres aideront les Îles Salomon à se donner une base économique plus solide. Une question d'une importance particulière est celle de la création d'un contexte stable pour les échanges et l'investissement futurs, avec une marge discrétionnaire minimale. Les réformes tarifaires ont débuté; là encore, il est essentiel d'assurer une base stable pour le commerce.

Le gouvernement actuel a rappelé son engagement de réaliser des réformes économiques. L'Organe d'examen des politiques commerciales a indiqué qu'il encourageait vivement la poursuite de ces réformes. Nous espérons qu'à la suite de cet examen, le gouvernement des Îles Salomon saura tirer parti des possibilités de coopération technique qui s'offriront à lui et pourra ce de fait participer plus efficacement aux Accords de l'OMC et tirer avantage du système de commerce multilatéral. Nous souhaitons que les Îles Salomon arrivent à surmonter les difficultés qu'elles connaissent actuellement, à relancer leur économie et à assurer leur développement futur. ■

TURQUIE

L'Accord avec l'UE suscite des éloges et des interrogations

L'OEPC a procédé les 12 et 13 octobre au deuxième examen de la politique commerciale de la Turquie. On trouvera ci-après des extraits des remarques finales du Président:

Les Membres ont félicité la Turquie d'avoir mis en œuvre, depuis le précédent examen, de vastes réformes structurelles et législatives. Celles-ci avaient contribué à la solide croissance annuelle, qui avait atteint une moyenne de près de 8 pour cent au cours des trois dernières années.

Il a été reconnu que l'union douanière entre la Turquie et l'Union européenne avait donné un nouvel élan au processus de libéralisation en Turquie, où les engagements contractés dans le cadre du Cycle d'Uruguay avaient été dépassés. Les réformes devaient conduire à de meilleures conditions d'accès aux marchés et créer un environnement commercial plus stable pour tous les investisseurs et négociants. Les Membres ont posé des questions et demandé des éclaircissements.

En réponse, le représentant de la Turquie a souligné qu'en principe l'union douanière couvrait les produits agricoles. Toutefois, les deux parties étaient convenues d'attendre, pour permettre la libre circulation de ces produits, que la Turquie ait adopté la Politique agricole commune. Aucune échéance n'était actuellement prévue pour cette adoption, qui ferait l'objet de négociations bilatérales. Dans l'intervalle, le régime commercial préférentiel en vigueur depuis janvier 1998 pour les produits agricoles signifiait que 93 pour cent des exportations turques vers l'UE (d'après les chiffres de 1997) bénéficiaient maintenant du régime d'admission en franchise. La Turquie avait entrepris d'aligner d'autres règlements commerciaux sur les dispositions de l'UE. L'intervenant a fait remarquer que, en ce qui concerne les procédures antidumping, cela ne sera possible qu'une fois réalisée la pleine harmonisation; c'était cependant chose faite pour les règles d'origine et la Turquie appliquerait le système de cumul paneuropéen à compter du 1^{er} janvier 1999. Elle adopterait les mesures SPS de l'UE graduellement, au rythme de la mise en libre pratique des produits considérés. L'intervenant a en outre indiqué que la Décision relative à l'union douanière obligeait la Turquie à appliquer les dispositions de l'UE concernant les vêtements et les textiles, y compris les contingents correspondants. Tout en reconnaissant qu'il y avait eu une forte progression des importations en provenance de l'UE durant la première année de l'union douanière, il a dit que les échanges devraient peu à peu atteindre un niveau plus équilibré.

Les Membres ont félicité la Turquie d'avoir procédé, depuis le dernier examen, à d'importantes réformes de son régime commercial et de domaines liés au commerce. S'agissant des droits de douane, le niveau moyen d'imposition à la frontière était tombé de 27 pour cent en 1993 à 13 pour cent en 1998, tandis que le prélèvement destiné au Fonds pour la construction d'immeubles d'habitation avait été presque complètement éliminé. Parmi les autres mesures de libéralisation figuraient la suppression de la plupart des subventions à l'exportation, la simplification des procédures douanières, la création d'une Commission de la concurrence et l'adoption de dispositions législatives importantes touchant les droits de propriété intellectuelle, qui, dans certains domaines, dépassaient en portée les dispositions de l'Accord sur les ADPIC. Les Membres ont toutefois fait état de préoccupations et posé des questions.

Les Membres ont noté avec préoccupation la protection accrue dans le secteur agricole, tandis que le secteur manufacturier avait été ouvert à la concurrence étrangère. Se référant au rapport du Secrétariat, ils ont rappelé que ce déséquilibre sectoriel pourrait nuire non seulement au bien-être des consommateurs mais aussi aux activités manufacturières et au secteur des services qui étaient en concurrence avec le secteur agricole pour les facteurs de production.

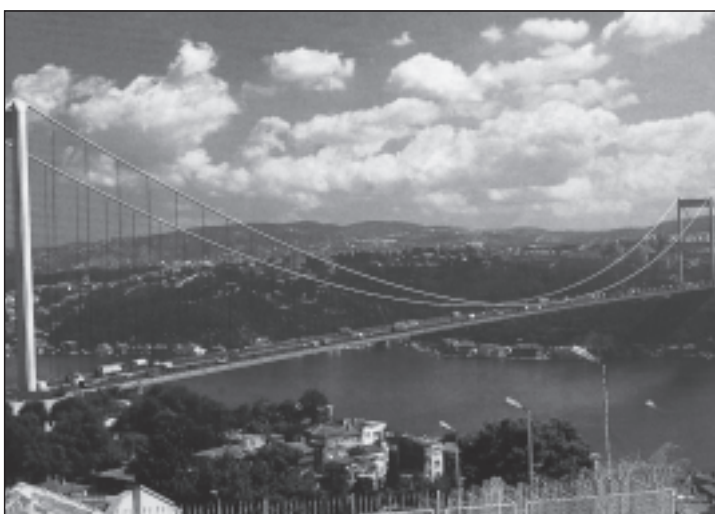
En réponse, le représentant de la Turquie a indiqué que, conformément à l'Accord sur l'agriculture, son pays avait consolidé toutes les lignes tarifaires pour les produits agricoles et appliquait à ces produits des droits de douanes égaux ou inférieurs aux taux résultant des concessions. Il a également fait remarquer que la Turquie avait progressivement réduit ses subventions à l'exportation des produits agricoles; les programmes de soutien interne ne concernaient plus que trois produits et étaient parfaitement conformes aux obligations découlant de l'OMC.

Au sujet des services, les Membres ont félicité la Turquie pour sa contribution lors des récentes négociations, notamment dans le cadre de l'Accord sur les technologies de l'information, l'Accord sur les services de télécommunications de base et l'Accord sur les services financiers. Au sujet de ces questions, le représentant de la Turquie a dit que son gouvernement prévoyait d'inclure de nouveaux secteurs, comme la recherche-développement, dans sa nouvelle liste d'engagements spécifiques lors des prochaines négociations sur les services en 2000.

Conclusions

L'examen a montré la solidité des résultats économiques qu'a enregistrés la Turquie au cours des dernières années, ainsi que la vaste libéralisation de sa politique commerciale suite à l'union douanière avec l'Union européenne et à l'application des dispositions issues du Cycle d'Uruguay. Cependant, des préoccupations spécifiques ont été exprimées concernant la portée de l'union douanière et ses effets sur les pays tiers, en particulier pour ce qui est de l'agriculture, des textiles et de certaines réglementations. Quelques-unes de ces préoccupations rejoignent les problèmes soulevés au Comité des accords commerciaux régionaux. Les réponses apportées par la Turquie à la réunion nous ont été utiles et nous attendons de recevoir d'autres réponses par écrit dans un délai d'un mois, comme promis.

En conclusion, et au nom de l'OEPC, je tiens à remercier M. Ege et ses nombreux et compétents collaborateurs, à Ankara et à Genève, et je souhaite à la Turquie de réussir dans ses efforts en vue de poursuivre la libéralisation de son économie. ■



À Istanbul, le pont sur le Bosphore relie le continent asiatique au continent européen. (Photo reproduite avec l'aimable permission de la Mission turque à Genève.)



JAMAÏQUE

L'ouverture des marchés est à la base de la croissance à long terme

L'OEPC a procédé les 29 et 30 octobre au premier examen de la politique commerciale de la Jamaïque. On trouvera ci-après des extraits des remarques finales du Président:

Les Membres ont félicité la Jamaïque pour ses réformes structurelles, soutenues par une gestion macro-économique prudente. En conséquence, le taux d'inflation avait été fortement réduit et l'économie était devenue plus efficiente et extravertie. Les Membres ont relevé cependant que des problèmes demeuraient, notamment un chômage élevé et une dette intérieure importante; vu le niveau du déficit commercial, ils se sont aussi interrogés sur la compétitivité des exportations jamaïquaines, en raison notamment de la hausse des coûts salariaux unitaires et de la récente appréciation réelle de la monnaie. Les Membres ont demandé à la Jamaïque de donner des assurances sur les mesures envisagées, notamment quant au climat de l'investissement.

Les Membres ont salué la ferme adhésion de la Jamaïque au système commercial multilatéral et ont souligné que l'intégration régionale du pays ne devait pas compromettre sa contribution à ce système. Ils ont posé des questions sur la coordination des politiques commerciales de la Jamaïque dans le cadre de la CARICOM et les effets de l'érosion des préférences sur les exportations du pays; à ce sujet, ils ont demandé quelles mesures étaient prises pour diversifier les produits et marchés d'exportation.

Le représentant de la Jamaïque a réaffirmé l'adhésion de son pays à un système commercial multilatéral ouvert. Selon lui, les avantages du système n'étaient pas toujours également répartis, et c'était là un aspect qu'il convenait d'examiner, car autrement il pourrait être difficile pour le système de conserver un large appui. S'agissant de la politique commerciale régionale, il a indiqué les mesures prises par la CARICOM pour accroître l'intégration économique et a fait observer que la Jamaïque renforçait progressivement la coordination avec la CARICOM, en vue d'instaurer un marché unique.

À propos des points soulevés par les Membres, le représentant de la Jamaïque a dit que la politique gouvernementale visait à réaliser la stabilité macro-économique, notamment par la maîtrise de l'inflation et par la réduction des fluctuations du taux de change; étant donné la part élevée des importations dans la production et la consommation jamaïquaines, il n'était pas certain que la compétitivité des exportations serait améliorée par une dépréciation de la monnaie. Quant à la diversification des produits et marchés d'exportation, plusieurs initiatives étaient prises, notamment la prospection de certains créneaux et l'amélioration des techniques axées sur l'innovation et la mise au point de produits.

Les Membres ont salué les nombreuses mesures de libéralisation des échanges prises par la Jamaïque ces dernières années: abaissement des droits de douane, élimination des restrictions quantitatives et réduction du champ d'application des licences d'importation. Ces mesures, qui faisaient partie intégrante de la création d'une économie davantage orientée vers le marché, comprenaient aussi la suppression du contrôle des prix, des privatisations et une réforme du secteur financier. Encourageant la Jamaïque à poursuivre sur cette voie, les Membres ont soulevé plusieurs points, en particulier les suivants: niveau élevé des droits d'entrée, y compris les droits additionnels, évaluation en douane, licences d'importation et d'exportation, mesures antidumping et procédures de passation des marchés publics,



M. Anthony Hylton, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, a dit que les avantages découlant des Accords de l'OMC n'étaient pas toujours également répartis et a demandé de plus grandes possibilités d'accès pour les exportations de son pays. À sa gauche, l'Ambassadeur K. G. Anthony Hill.

mise à jour des normes, et mesures d'incitation, en particulier les subventions et les dégrèvements fiscaux. Des questions ont aussi été posées sur les droits de propriété intellectuelle et sur la politique de la concurrence, ainsi que sur les efforts faits par la Jamaïque pour modifier sa législation afin de donner effet aux obligations dans le cadre de l'OMC.

En réponse, le représentant de la Jamaïque a déclaré que son pays continuerait d'appliquer des mesures d'ouverture des échanges. La Jamaïque passerait à l'étape IV du tarif extérieur commun (TEC) révisé et adopterait en janvier 1999 la structure tarifaire à six chiffres du SH96. L'intervenant a donné des précisions sur l'application d'autres prélèvements et impositions, notamment des droits additionnels, aux importations; pour l'instant, il n'était pas prévu de les réduire, mais un examen de la fiscalité avait été entrepris en vue de simplifier le système fiscal et d'accroître le respect des obligations fiscales. Le tarif douanier de la Jamaïque serait communiqué sous peu pour inclusion dans la base de données intégrée de l'OMC. Pour l'évaluation en douane, le représentant de la Jamaïque reconnaissait que la publication des prix de référence améliorerait la transparence, et il a précisé certains aspects de la Loi sur la concurrence loyale.

La Jamaïque s'employait activement à modifier ses lois et procédures dans plusieurs domaines, notamment les ADPIC, les mesures antidumping, les normes, les marchés publics et l'évaluation en douane. Le représentant de la Jamaïque a insisté sur la nécessité d'une assistance technique pour renforcer la capacité des petits partenaires commerciaux de s'acquitter des obligations de notification prévues par l'OMC et d'exercer pleinement leurs droits.

Conclusions

En conclusion, les Membres ont rendu hommage à la Jamaïque pour sa participation active et sa contribution aux travaux de l'OMC. J'ai aussi le sentiment que les Membres ont accueilli avec grande satisfaction les nombreuses mesures que la Jamaïque a déjà prises pour devenir une économie plus ouverte et plus extravertie, intégrée dans le système multilatéral; ils ont reconnu les problèmes rencontrés par la Jamaïque en tant que petit pays. L'impression générale était que la poursuite des efforts d'ouverture de la Jamaïque raffermirait la base d'une croissance soutenue et durable; à cet égard, le soutien des partenaires commerciaux de la Jamaïque serait également important. ■

Les États-Unis participent au financement du projet sur les technologies de l'information lancé par l'OMC dans les pays en développement

Le Département d'État des États-Unis a fait don de 90 000 dollars à titre de contribution au financement de l'initiative lancée par l'OMC dans le domaine des technologies de l'information en faveur des pays les moins avancés et des pays en développement. Cette initiative vise à favoriser l'intégration d'une cinquantaine de pays moins avancés ou en développement dans le système commercial multilatéral par l'utilisation des technologies de l'information.

La contribution des États-Unis aidera à équiper ces pays en matériel informatique (ordinateurs personnels, imprimantes, modems, etc.) et en connexions Internet pour la mise en place de centres de références OMC sur le commerce. Ceux-ci permettent aux ministères de se tenir informés des activités de l'OMC par l'intermédiaire du site Web de l'Organisation (www.wto.org) et de celui du Centre du commerce et du développement (www.itd.org), dont la gestion est assurée conjointement par l'OMC et la Banque mondiale. Sur ces sites ainsi que d'autres sites en rapport avec le commerce, les ministères peuvent puiser des informations dans les bases de données électroniques qui permettront aux gouvernements de faire un meilleur usage des mécanismes du système commercial multilatéral.

Cette contribution vient s'ajouter aux aides financières déjà allouées au même projet par la Norvège, Hong Kong, Chine et les Pays-Bas. ■



Les 25 hauts fonctionnaires chargés des questions commerciales ayant participé au neuvième stage de politique commerciale organisé par l'OMC à l'intention des pays en développement posent devant le siège de l'OMC avec des membres du Secrétariat. Ce stage a commencé le 14 septembre et s'achèvera le 4 décembre. (Photo Tania Tang/OMC)

RÉUNIONS

Novembre 1998

2	Comité du commerce et du développement
2-3	Comité des subventions et des mesures compensatoires
4	Comité des sauvegardes
5	Comité des règles d'origine
6	Organe de règlement des différends
11	Groupe de travail de l'inspection avant expédition
11-12	Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
12-13	Examen des politiques commerciales: Trinité-et-Tobago
13	Comité de l'évaluation en douane
16	Groupe de travail des services professionnels
16-18	Organe de supervision des textiles
17, 19	Groupe de travail de l'Arabie saoudite
17-19	Comité de l'agriculture: Groupe de travail de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence
18, 20	Examen des politiques commerciales: Burkina Faso/Mali
20	Comité de l'ATI
23-24	Conseil du commerce des services
23, 25	Examen des politiques commerciales: Uruguay
24	Comité du commerce des aéronefs civils
25	Organe de règlement des différends; Sous-Comité des PMA
25-26	Groupe de travail des liens entre commerce et investissement
26, 30	Comité des accords commerciaux régionaux
27	Comité de l'accès aux marchés
30	Conseil du commerce des marchandises: Comité des règles d'origine



Vingt et un pays francophones, principalement d'Afrique, étaient représentés à un séminaire régional organisé par l'OMC à l'intention des pays les moins avancés du 28 septembre au 3 octobre à Djibouti. Au cours de ce séminaire, le Ministre du commerce et de l'industrie, M. Mohamed Barkhat Abdillahi, a souligné l'importance que revêtait pour le développement économique des PMA une participation active aux futures négociations dans le cadre de l'OMC, en particulier celles qui concernaient l'accès aux marchés. Il a dit que le séminaire avait permis d'identifier les problèmes commerciaux rencontrés par les PMA, ainsi que les solutions possibles qui conduiraient à une plus grande intégration de ces pays dans le système commercial multilatéral. Le Ministre a remercié le Directeur général, M. Renato Ruggiero, et les membres du Secrétariat de l'OMC, M. Felipe Vargas et Mme Yvette Davel, qui avaient organisé le séminaire en coordination avec le représentant de Djibouti auprès de l'OMC, M. Hassan Doualeh. Le séminaire était axé sur les questions liées à l'accès aux marchés et au commerce des services.

FOCUS OMC

Bulletin d'information publié par la Division de l'information et des relations avec les médias de l'OMC.

Centre William Rappard, 154 rue de Lausanne, 1211 Genève 21, Suisse, Téléphone: 739 5111, Fax: 739 5458
Site Web: <http://www.wto.org>

ISSN 0256-0119